

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : DOCAPOST- Adhésion au service FAST

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant l'obligation de transmettre les actes administratifs au contrôle de légalité par voie électronique,
Considérant la proposition d'adhésion au service FAST permettant de bénéficier d'envoi des actes administratifs en ligne et du coffre-fort électronique associés, de la société DOCAPOST dont le siège social est situé 120-122 rue Réaumur à Paris 75002,

DECIDE

DE signer avec la société DOCAPOST dont le siège social est situé 120-122 rue Réaumur à Paris 75002, un contrat d'adhésion au service FAST pour l'envoi des actes administratifs en ligne et du coffre-fort électronique associés pour un montant annuel de 150 € HT, soit 180 € TTC. Le contrat est conclu pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 22 novembre 2023.

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT